



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	FAIRE ENSEMBLE AVEC LE FESTIVAL DE MARSEILLE	
PARTENAIRE	Festival de Marseille	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
CM1-CM2 Lycée	Marseille	Danse, arts multiples
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
<p>Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres</p> <p>Echanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture</p> <p>Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire</p> <p>Appréhender des œuvres et des productions artistiques</p>	<p>Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production</p> <p>Mettre en œuvre un processus de création</p> <p>Concevoir et réaliser la présentation d'une production</p> <p>S'intégrer dans un processus collectif</p> <p>Réfléchir sur sa pratique</p>	<p>Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique</p> <p>Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel</p> <p>Mettre en relation différents champs de connaissances</p> <p>Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre</p>
Œuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
<p>1 spectacle de la programmation du Festival de Marseille dans un lieu consacré au spectacle vivant</p> <p>Rencontre avec un artiste lors de la pratique</p> <p>Rencontre de professionnels du spectacle vivant</p>	<p>14h d'ateliers de danse contemporaine, théâtre et/ ou performance</p>	<p>La danse contemporaine</p> <p>Écritures contemporaines</p> <p>Processus de création</p> <p>Spectacle vivant</p> <p>Expression corporelle et linguistique</p> <p>Arts</p>

## PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille, le Festival de Marseille propose à des élèves de découvrir le spectacle vivant (danse, théâtre, musique) et d'expérimenter la pratique artistique comme moyen de s'exprimer, d'interroger le monde et de défendre des valeurs.

Nous voulons sensibiliser les élèves à des thématiques qui entrent en résonance avec leur quotidien, sur un parcours comprenant acquisition de connaissances et découverte d'œuvres contemporaines ainsi que des ateliers de pratique artistique les mettant en situation de créer et de se rencontrer.

### Objectifs

Explorer la danse contemporaine ou une autre discipline artistique (théâtre, performance, cirque) avec un artiste associé au Festival de Marseille

### Objectifs spécifiques :

- S'initier et/ou développer une pratique artistique
- Favoriser les échanges d'opinions des élèves, le vivre ensemble et l'acceptation de l'autre
- Mettre en œuvre un processus de création collective accompagné par un artiste
- Favoriser l'expression et le développement de soi et respect de l'autre
- Cultiver sa sensibilité et sa curiosité et sensibiliser sur une expression artistique
- Favoriser le développement d'un regard critique face aux œuvres présentées
- Faire découvrir les métiers du domaine artistique et plus ponctuellement du spectacle vivant
- Contribuer au développement de la créativité
- Promouvoir la rencontre entre les élèves des différents établissements pendant la journée de restitution

### Modalités de l'action : la durée

- Préparation du parcours avec l'enseignant selon les objectifs propres de la classe – 2 heures.
- Préparation pédagogique, artistique et logistique avec l'artiste – 4 heures
- Démarrage de l'action en décembre / janvier : 1<sup>ère</sup> intervention théorique - 2 heures
- 7 séances de 2 heures de pratique artistique réparties entre décembre et mai (calendrier à établir avec les enseignants).
- Une restitution publique (une journée) des ateliers sera organisée en juin
- Une sortie à un spectacle de la programmation du Festival de Marseille au mois de juin

### Modalités techniques

- Disposer d'une salle adaptée à la pratique artistique (gymnase, salle polyvalente, amphithéâtre, etc...)
- Transports à prévoir (restitution du travail de la classe + sorties culturelles + possibilité d'un atelier délocalisé dans une structure culturelle si le Festival accueille un artiste en résidence + visite d'un lieu culturel de la ville)

## LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Les actions artistiques et culturelles se composent de 4 modules :

- **Première partie théorique : 4 heures autour de 3 domaines** : l'histoire de l'art, la description et analyse d'images et la danse comme espace démocratique (la danse comme pratique accessible à tous quels que soient son âge, sa condition physique, son milieu social et culturel, créations collectives et participatives).
- Une seconde partie, composée de **14 heures d'ateliers de pratique artistique** autour d'une création collective à partir de la danse et l'expression corporelle.
- **Une représentation publique** du travail de création de l'année sur scène.
- **Une sortie au spectacle** pendant la période du Festival.



Restitution scolaire 2021 – Collège Louis Aragon. Photo prise par le Festival de Marseille

## CONTACTS

### Education nationale

#### Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)

Sonia ARSLANIAN, professeure relais coordination danse Marseille

[sonia.arslanian@ac-aix-marseille.fr](mailto:sonia.arslanian@ac-aix-marseille.fr)

Cathie ROUCHALEOU chargée de mission danse

[daac.danse@ac-aix-marseille.fr](mailto:daac.danse@ac-aix-marseille.fr)

Pour le premier degré

#### Direction des Services départementaux de l'Education nationale des Bouches-du Rhône (DSDEN 13)

Service départemental Arts et Culture (SDAC)

Nathalie JOBLET, chargée de mission pour le 1er degré (suivi administratif)

04 91 99 66 98 [ce.celluleambiscol13-etab@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.celluleambiscol13-etab@ac-aix-marseille.fr)

### Festival de Marseille

Christian SÁNCHEZ, chargé des relations avec le public

Courriel : [rp2@festivaldemarseille.com](mailto:rp2@festivaldemarseille.com)

Tél : 04 91 99 00 59

## MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :  
mail professionnel nominatif [prénom.nom@ac-aix-marseille.fr](mailto:prénom.nom@ac-aix-marseille.fr)

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 et 4.
- Pour les écoles, une aide complémentaire peut-être sollicitée auprès de la DSDEN 13 en remplissant la partie 5 "Budget prévisionnel" sur l'application ADAGE. L'aide complémentaire pourra être accordée aux écoles retenues sous réserve de crédits disponibles.
- La Rubrique 5 est à remplir par les lycées uniquement en précisant le financement par pass culture.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

## MODALITÉS FINANCIÈRES

Pour les classes d'élémentaire :

Sous réserve des crédits PEAC disponibles pour l'année scolaire 2022-2023, ce projet sera soutenu financièrement par la DAAC pour le paiement des places de spectacle.

Pour les lycées :

Une offre pass culture pour le paiement des places de spectacle, sera associée à ce projet.

Le tarif normal de la place est de 10€, ou 1€ dans la limite des places disponibles, pour les établissements scolaires REP+ situés dans les secteurs des mairies partenaires de la charte culture (mairies des 1 / 7, 2/3, 4 / 5 , 6 / 8, 13 / 14 , 15 / 16 ).

Cette offre devra être co-construite entre l'établissement scolaire et la structure partenaire et validée par le chef d'établissement.

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel.